

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENTHOD

Séance du mardi 6 mars 2012 à 20h30  
Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL

**Présidence :** M. Wolfgang HONEGGER

**Présents :** Mme Anne BOADA  
Mme Carol BORLOZ-NEUFFER  
M. Christophe FAVRE  
M. Georg FEYER  
M. Jean-Pierre GUEX  
Mme Isabelle ISCH  
M. Jean KELLER  
M. Philippe LAGRANGE  
Mme Erika MOTTIER  
Mme Marie-France MUTILLOD  
M. Marco REALINI  
M. Georges RYCHNER  
Mme Anne-Claude SEMON  
Mme Elisabeth STALDER  
Mme Fabienne UDRY  
M. Viken VARTZBED

**Assistent :** M. François MAZENOD, Maire  
M. Andréas BAUMGARTNER, Adjoint  
M. Michel STALDER, Adjoint

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal du 7 février 2012
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Participation de la Commune de Genthod à la structure intercommunale du Sauvetage de Bellevue-Genthod
5. Propositions de la Mairie
6. Propositions individuelles et questions
7. Huis clos (naturalisation)

M. le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil municipal et au public présent.

## **1. Approbation du procès-verbal du 7 février 2012**

Mme STALDER, page 72, demande de rajouter au début de son intervention relative au Plan directeur cantonal la phrase suivante : « Au nom du PLR, Mme STALDER précise que le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur le Plan directeur 2030 qui dessine les grandes lignes du visage du futur de notre canton. ».

M. GUEX, page 71, demande que soit corrigé « terrain privé » et non public.

Mme UDRY, page 73, spécifie que ce sont bien 30 communes qui ont refusé et non 40.

M. HONEGGER, page 77, demande que soit retirée sa dernière intervention.

**Ce procès-verbal est approuvé par 15 voix et 2 abstentions.**

## **2. Communications du Bureau du Conseil municipal**

### **Course pédestre**

M. HONEGGER invite les personnes intéressées à s'inscrire à la 35<sup>e</sup> Course pédestre qui aura lieu le 21 avril 2012. Il s'agit de courir à 3 ou 4 personnes sur une distance de 4 km.

Mme SEMON indique se charger volontiers des inscriptions.

### **Procès-verbal**

Mme UDRY indique que, sur proposition de M. le Maire, le procès-verbal est relu par le secrétariat du Bureau. Ce qui est, d'ailleurs, un de ses rôles, et que cette proposition a tout son sens, puisque le contenu doit être fidèle aux propos tenus lors du Conseil municipal et donc vérifié par des membres présents. Elle précise qu'il ne s'agit pas de rédiger des minutes, mais que les Conseillers municipaux se retrouvent dans le procès-verbal. Elle ajoute que les deux derniers procès-verbaux lui ont été envoyés, pour vérification, par la procès-verbaliste.

M. HONEGGER demande à ce que le procès-verbal soit envoyé en même temps que l'ordre du jour. Et ceci le plus tôt possible. Il suggère également d'envoyer ces documents dans une enveloppe C5 pour rationaliser les coûts.

Mme STALDER confirme avoir eu un souci, car elle n'a reçu le document que le samedi 3 mars, alors que l'enveloppe porte le timbre de la Mairie du 27 février 2012 et celle de la poste du 2 mars.

### **3. Communications de la Mairie**

M. MAZENOD informe :

#### **Secrétariat général**

M. Michel SOUTTER a accepté le poste de Secrétaire général en remplacement de Bernadette BACCELLI. Il lui souhaite la bienvenue et indique qu'il est déjà entré en fonction le 1<sup>er</sup> mars 2012. Licencié ès sciences commerciales et industrielles, il est également porteur d'un diplôme d'ingénieur ETS. Agé de 41 ans, il est père d'un garçon de dix ans et habite Thônex. Il a été Conseiller municipal à Thônex et est officier sapeur-pompier dans sa commune. Il quitte la direction d'une PME de 34 personnes où ses talents ont permis un redéploiement de celle-ci par le biais d'une réorganisation profonde. Il a été sélectionné parmi 62 candidats par une société indépendante de conseil en management et ressources humaines. M. SOUTTER et Mme BACCELLI vont travailler ensemble quatre mois afin d'assurer une transition optimale du Secrétariat général.

#### **Genthod Info**

La publication du Genthod Info est du ressort de la Mairie et non du Conseil municipal. Le Bureau du Conseil municipal peut proposer des articles reflétant la position du Conseil. Aucun article à caractère partisan ne sera publié. Pour cela, les partis politiques utilisent leurs « tous-ménages » ou leurs sites internet. Les articles proposés par les Sociétés locales ou d'autres auteurs se doivent d'être factuels et doivent montrer un intérêt général. La Mairie a l'ultime décision de ce qui est publié.

#### **Convocations du Conseil municipal**

Les convocations à la séance du Conseil municipal doivent être effectuées dix jours à l'avance. Si les documents annexes ne sont pas prêts, les convocations partent. Il faut donc s'assurer que les documents soient prêts à temps.

M. STALDER informe :

#### **Groupement intercommunal de la crèche**

Afin de planifier les discussions pour la construction de la crèche intercommunal, le planning décisionnel est défini comme suit: 12 mars, réponse aux questions de la commission; mercredi 18 avril, soirée publique de présentation à Collex-Bossy du projet sans le budget avec l'allure du bâtiment et ses abords; 21 mai, présentation des premières analyses qui amèneront à une décision d'adjudication vers la mi-juin. Le Conseil municipal devra voter les crédits au plus tard lors de sa dernière séance de juin. Bellevue se chargera du texte de la délibération avec mention des quotes-parts de chaque commune. Les seuls problèmes en suspens sont les droits de superficie, mais qui sont en bonne voie de résolution. Les débuts des travaux sont prévus pour cet été.

#### **Sésames OSR**

Vingt abonnements des Amis de l'OSR (Orchestre de la Suisse Romande) sont arrivés en Mairie. Quelle procédure adopter pour les attributions ?

Mme ISCH prend en charge ce dossier.

M. BAUMGARTNER informe :

### **Ecole cambriolée**

L'école de Genthod a été cambriolée dans la nuit du 4 au 5 mars. Plusieurs portes ont été forcées : la bibliothèque, quatre salles de classe et l'appartement du concierge. Beaucoup de désordre mais aucun vol n'est à déplorer. Une plainte a été déposée.

### **Interventions SIS**

En 2011, le Service d'incendie et de secours (SIS) est intervenu dans le Canton de la manière suivante : 10'328 demandes de secours, dont 8'900 interventions propres au SIS, et 1350 résolues par téléphone ou transmises à d'autres personnes. Concernant Genthod, il y a eu 22 interventions en 2011 (6 incendies, 2 alarmes automatiques, 2 cas de fumée suspects, 2 interventions avec ambulance), 22 en 2010 et 25 en 2009.

### **Circulation**

Le passage sous-voie, reliant Genthod à Bellevue, est rouvert à la circulation depuis aujourd'hui.

## **4. Participation de la Commune de Genthod à la structure intercommunale du Sauvetage de Bellevue-Genthod**

M. MAZENOD explique en préambule :

*« Ce matin, une séance a réuni M. STALDER et moi-même pour Genthod ; le Conseil administratif de Bellevue en les personnes de MM. BEAUVERD et FABBI, DOMINE et TODESCHINI ; Me BEAUD ZURCHER, notaire ; M. Urs HURNI, géomètre et M. Félix STAMPFLI, architecte, visant à trouver une solution pour garantir un investissement de la Commune de Genthod pour le projet de réfection du bâtiment du Sauvetage de Bellevue-Genthod.*

*Après avoir étudié les droits de superficie, l'éventualité d'une PPE, il ressort clairement qu'il ne s'agit pas de solutions adaptées à la situation, vu le projet de la commune de Bellevue de réaliser un espace détente avec des constructions au-dessus des locaux concernés par cette réfection.*

*Dès lors, il s'agit d'établir une convention sous seing-privé qui prendra en compte notamment le but visé par ces travaux, les engagements financiers de chacune des parties (investissement) et les répartitions diverses de charges (fonctionnement) qui en découleront. Cet engagement réciproque se ferait sur une durée équivalente à l'amortissement envisagé (30 ans) avec notamment, toute clause visant à régler la sortie de Genthod préalablement au terme convenu.*

*Cette convention sera garantie par l'inscription au Registre foncier, et au profit de la commune de Genthod pour une durée de 30 ans, d'une servitude de restriction d'affectation pour un usage destiné exclusivement aux activités de la section Bellevue-Genthod de la Société internationale de sauvetage du lac (SISL).*

*Toute adjonction de nouvelles communes intéressées à participer au projet dans ce cadre légal (investissement) moyennant l'accord de toutes les parties, nécessiterait une adaptation de la convention de base et de la servitude au Registre foncier. ».*

M. HONEGGER indique que le Conseil municipal doit se prononcer sur la demande de la Mairie de négocier ce projet intercommunal et que sans accord il n'y a pas de négociation.

M. RYCHNER demande si d'autres communes se sont montrées intéressées car Genthod attendait des réponses des Conseil municipaux d'autres communes.

M. MAZENOD répond qu'aucune réponse n'a été donnée pour l'heure.

M. GUEX demande ce que contient l'engagement de droit-privé dont parle M. MAZENOD, qui est – ou reste - propriétaire du bâtiment et quelle est la péréquation de l'investissement : fonds propres de la commune ou autres ? Un document a-t-il déjà été signé ?

M. MAZENOD répond que rien n'a été signé.

M KELLER ne comprend pas pourquoi la proposition de droit de superficie pour une société intercommunale a été rejetée.

M. MAZENOD précise qu'il s'agit là de termes juridiques et Me BEAUD ZURCHER est expert en la matière. Mais l'idée est bien de sécuriser l'argent investi par Genthod pendant 30 ans. Et s'il devait se passer quelque chose, Bellevue rachèterait ce qui n'a pas été amorti.

M. STALDER spécifie que le problème majeur est que le local est en sous-sol et que Bellevue souhaite le modifier et en affecter une partie à d'autres fins. Genthod souhaite investir dans un bâtiment qui reste au Sauvetage. Il faut s'assurer que pendant 30 ans, la somme investie, à savoir Fr. 800'000.00, soit bien utilisée pour l'objet désigné et non pour autre chose.

Mme UDRY remercie M. le Maire et M. STALDER pour leur démarche juridique aux fins de préserver les intérêts de Genthod. La somme de Fr. 800'000.00 sur 30 ans représenterait environ Fr. 28'000.00 par année. Elle demande si l'inscription au Registre foncier concerne bien la servitude.

M. MAZENOD répond qu'il s'agit bien d'une servitude d'affectation, inscrite au Registre foncier, selon une convention entre les deux communes et qui en fait référence.

Mme MUTILLOD demande pourquoi la durée est de 30 ans.

M. GUEX répond que cela est dûment fixé dans les textes officiels.

M. HONEGGER précise, en sa qualité de président de la commission des bâtiments, que M. MAZENOD a tout intérêt à ce que Bellevue trouve d'autres partenaires et présente des chiffres transparents et clairs pour ne pas refuser le vote du crédit.

M. RYCHNER souligne que, sur le plan psychologique, une servitude entre Genthod et Bellevue, ne semble pas attrayante pour un partenariat éventuel et futur. Cela lui semble maladroit pour d'autres communes qui pourraient être intéressées par ce projet intercommunal.

M. STALDER répond que si d'autres communes s'engagent, le principe reste le même. La convention sera ratifiée par tous les partenaires qui auront, sans aucun doute, les mêmes préoccupations que Genthod.

M. GUEX souligne que la Commission des bâtiments a voté favorablement au principe du projet, mais qu'avant de s'engager formellement, une structure juridique stable, à savoir une structure intercommunale ou un accord avec Bellevue au niveau d'une péréquation, était indispensable. Il se demande sur quelle base voter en Conseil Municipal, la commission ayant déjà donné son accord. Faut-il confirmer un vote de commission, ce qui serait une première. En outre, aucun document écrit - délibération ou autre - n'a été soumis.

M. MAZENOD répond que le Conseil municipal est souverain en la matière. Ce vote d'un Conseil municipal public permet de montrer notre volonté d'aller de l'avant dans ce projet.

M. RYCHNER dit que le vote manque de structure et de frontière. Que signifie exactement la participation de Genthod ? Est-elle condamnée à participer du moment que le vote est accepté aujourd'hui par le Conseil municipal ?

Mme UDRY entend de la Mairie que l'on soutienne la rénovation du bâtiment du sauvetage. Des bruits ont couru que Genthod était contre ce projet. Elle comprend que c'est donc dans un souci de rassurer que ce vote est demandé par la Mairie. Cela ne signifie pas que l'on signe un blanc-seing. Elle fait confiance à l'Exécutif pour négocier selon les remarques du Conseil municipal.

M. GUEX est d'accord sur le principe de la confiance. Les rumeurs ont fait suite à une discussion de commission à huis clos, déjà le lendemain de la séance. Il pense que si le président de la commission dit publiquement qu'il est favorable à ce projet, si les conditions juridiques sont remplies et que ceci soit dûment protocolé ce soir, les rumeurs seront ainsi démenties.

M. KELLER demande quel était le résultat des votes de la Commission des bâtiments.

M. HONEGGER répond que la Commission s'est prononcée à l'unanimité.

M. RYCHNER précise que la commission des bâtiments était unanime pour que Genthod aille de l'avant afin de connaître les structures. Mais cela ne correspond pas à ce qui est demandé au CM. Il faut d'abord proposer une structure avant de s'engager. Il se dit favorable à une participation, mais il souhaite en connaître le contenu exact.

M. KELLER souligne que la confiance est là. En commission des finances, personne n'a objecté à l'idée d'entamer des négociations. L'unanimité était sur la nécessité de faire quelque chose. Plus, ce serait déjà mettre un doigt dans l'engrenage. Ensuite, on se prononcera sur un projet qui pourra être soumis à référendum si des personnes s'opposent en dehors du Conseil municipal.

M. STALDER confirme qu'aujourd'hui il est proposé un concept pour figer l'utilisation des locaux sur une certaine durée. C'est la démarche la plus cohérente.

M. BAUMGARTNER tient à donner quelques précisions quant aux rumeurs. Il était présent à l'Assemblée générale du Sauvetage et a pu rassurer leurs membres du soutien de Genthod. Concernant la participation de Collex-Bossy et de Pregny-Chambésy, les demandes ont été faites tardivement, ce qui explique que les décisions ne soient pas encore prises.

M. HONEGGER confirme que la question a été abordée le 19 septembre dernier lors de la présentation du projet à Bellevue. Le fait de contacter d'autres communes était déjà protocolé.

M. HONEGGER propose au Conseil municipal de voter et précise la question du vote : le Conseil municipal souhaite-t-il voter pour autoriser la Mairie à négocier avec la commune de Bellevue (vote d'entrée en matière) ?

**Mise au vote, la proposition de voter sur le sujet, est rejetée  
par 2 voix pour, 5 voix contre, et 9 abstentions.**

M. HONEGGER confirme que la Mairie doit se contenter des décisions prises par les commissions des finances et des bâtiments.

## **5. Propositions de la Mairie**

### **Tour de grimpe saccagée**

M. STALDER propose à la commission scolaire de s'occuper de jeux démontés pour la bonne marche du chantier du Centre communal. En effet, ces jeux entreposés dans un terrain public, notamment une tour de grimpe, ont été saccagés et détruits par des jeunes. Il propose de restaurer ce qu'il y a lieu de l'être ou de les remplacer. Ceci est prévu dans l'aménagement du Centre communal.

M. VARTZBED demande s'il n'y a pas d'assurance dans ce cas précis.

M. MAZENOD répond que l'assurance ne prend pas en charge l'usure. De plus, les jeux étaient démontés et stockés dans un lieu public, plus ou moins approprié. Donc, les frais sont à la charge de la commune.

M. RYCHNER ajoute que les déprédations sont le lot de la commune. Son vélo, stationné à la gare du Creux-de-Genthod, et un lampadaire du chemin de la Petite-Voie ont été massacrés. Il demande si la commission de la sécurité peut se pencher sur cette problématique.

Mme MUTILLOD demande si l'assurance du chantier ne peut pas prendre ce cas en charge, puisque les jeux ont été démontés dans ce cadre précis.

M. STALDER répond qu'il s'agit, malheureusement, de déprédations pures et simples. Cela n'est pas dû au chantier.

M. HONEGGER, qui précise que ces jeux ont plus de dix ans, demande si l'architecte pourrait les évacuer. Il ajoute qu'une somme de Fr. 1'000'000.00 est prévu pour les aménagements extérieurs du Centre communal.

Le sujet est renvoyé en commission scolaire.

## **6. Propositions individuelles et questions.**

### **Route du Saugy**

Mme BOADA prend la parole :

*« Comme beaucoup d'automobilistes, j'emprunte régulièrement la route du Saugy et tourne à gauche en direction du Creux-de-Genthod.*

*Je reviens sur une intervention que j'avais faite lors du Conseil municipal du 21 septembre 2010 qui suivait une autre intervention quelques années plus tôt concernant la sécurité routière à cet endroit précis. J'avais alors demandé si les quelques petits arbres dans le virage, bien qu'ils soient sur le domaine privé, pouvaient être élagués.*

*Je constate malheureusement que rien n'a été changé, la haie d'arbres empêche toujours une bonne visibilité. Beaucoup de voitures arrivent à vive allure et je ne parle même pas des motos qui roulent parfois sur la ligne blanche.*

*Faut-il attendre qu'il y ait un grave accident pour qu'un miroir soit finalement installé et que les arbustes soient élagués ? ».*

M. MAZENOD confirme faire une demande au propriétaire du terrain.

Le sujet est renvoyé en commission de la sécurité.

### **Elections du 17 juin**

Mme UDRY indique qu'en cas d'élections, il serait judicieux que les différents partis soient représentés au bureau de vote. En ce qui concerne les votations et l'élection complémentaire du 17 juin, elle a constaté que seuls des partis de droite étaient présents : Mme ISCH pour le PDC et M. REALINI pour le PLR. Elle se propose d'autre part en renfort pour cette élection dont le dépouillement est beaucoup plus lourd que pour une simple votation.

M. GUEX se propose pour représenter le GIG.

### **Cambriolages/Déprédations**

M. LAGRANGE revient sur la proposition de M. GUEX lors du dernier Conseil municipal de demander si la Commune pouvait obtenir, pour la prochaine séance du Conseil municipal, des statistiques en la matière. Il indique, pour information, que ce sujet sera traité lors de la prochaine séance de commission de la sécurité.

### **Centre voirie**

M. FEYER se demande si ce n'est pas le moment d'écrire au DCTI pour la suite à donner à la construction du centre voirie.

M. MAZENOD dit renoncer, pour l'heure, à relancer le DCTI, mais il confirme reprendre le dossier dès que le nouveau Conseiller d'Etat sera en poste.

### **Chemin des Troiselles**

M. GUEX revient sur une réunion prévue en avril avec M. BROLLIET en commission du génie civil. Comme les canalisations sont privées, mais sous un terrain privé, tout en étant d'utilité publique, il demande si la commune est chargée de l'entretien et de la réfection. Il suggère de poser cette question à M. BROLLIET et d'en obtenir une réponse écrite.

M. BAUMGARTNER répond que c'est l'objet de la séance du 26 mars devant la commission du génie civil. Il ajoute que chacun y est invité.

### **Sanitaires au Creux-de-Genthod**

Mme STALDER demande où en sont ces réaménagements.

M. MAZENOD répond qu'ils sont bientôt terminés. Les wc et les lavabos vont être posés.

### **Patrimoine historique**

M. REALINI demande, à l'instar de deux familles gentousiennes, si la Mairie entrevoit de rédiger des documents historiques sur les maisons de notre commune.

M. MAZENOD répond que c'est un des objectifs du Genthod Info et que le livre de M. FATIO est déjà bien documenté en ce sens.

M. KELLER précise que deux ouvrages existent sur ce thème : « Maisons de campagne genevoises du 18<sup>e</sup> », édités par Domus Antiqua Genève, qui détaille l'historique de près de 50 domaines genevois, dont 5 sont à Genthod.

Le sujet est renvoyé à la commission de la culture.

## **7. Huis clos (naturalisations)**

La séance publique est levée à 21h40.

La secrétaire  
Fabienne UDRY

Le président  
Wolfgang HONEGGER